

13. Peinture – salle culturelle
14. Consultation et acceptation du prix pour l'huile à chauffage
15. Formation des élus-Le comportement éthique
16. Colloque de la directrice générale
17. Achat d'une tondeuse
18. Fin des travaux – Chalet multisport- Remise du cautionnement
19. Prix pour la location de la salle du chalet des sports
20. Demande à la CPTAQ- Monsieur Tommy Hudon
21. Période de question (s)-partie II
22. Levée de la séance

ADOPTE

NO-11-099

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2011, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 1^{er} août 2011, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-11-100

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE
L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois d'août 2011 et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement au montant de 35 196.07\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois d'août 2011.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Mégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-11-101 **PÉRIODE DE QUESTION (S) –
PARTIE I**

Ligne rang 10- route Rousseau

NO-11-102 **PROTOCOLE D'ENTENTE –
PROJET DE RÉFECTION DE LA
SALLE CULTURELLE**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : MARCEL GUAY
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent la mairesse, Jessika Lacombe ou la secrétaire-trésorière, Ghislaine Leblanc à signer pour et au nom de cette même municipalité tous les documents, formulaires, protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi à notre municipalité par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'une aide financière dans le cadre du volet 1.2 du Fonds de stimulation de l'infrastructure pour le projet de réfection de la salle culturelle.

ADOPTE

NO-11-103 **REMBOURSEMENT-PROGRAMME
D'AIDE À L'ACCÈS INTERNET
HAUTE VITESSE**

ATTENDU QUE dans le but de permettre l'accès à Internet haute vitesse, la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande offre un programme d'accessibilité à ses citoyens, par le biais d'une aide financière de la MRC des Appalaches du Fonds de soutien au déploiement de l'Internet haute vitesse, issu du Pacte rural 2007-2014;

ATTENDU QUE selon les conditions décrites ci-après, la municipalité remboursera à l'un quelconque des citoyens résidant sur son territoire, sur présentation de factures acquittées, 80 % des frais d'installation pour l'implantation d'un service Internet haute vitesse jusqu'à un maximum de 100\$ limité à une inscription par adresse d'installation;

ATTENDU QUE chaque demandeur devra s'engager, dans son formulaire d'inscription, à s'abonner pour un minimum d'un an pour un service Internet haute vitesse et à un minimum de 1.5 MBPS;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé selon le code municipal au seul soumissionnaire conforme de conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations vu l'écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

ATTENDU QU'`à la suite de la réponse des Entreprises Lévisiennes Inc. mentionnant de ne pouvoir baisser leurs prix pour ce projet vu la convention collective de l'industrie de la construction;

POUR TOUTES CES RAISONS, les membres de ce conseil refusent l'ensemble des propositions reçues car la première dépasse significativement l'estimé et la deuxième n'est pas conforme.

ADOPTE

NO-11-107 **NOUVEL APPEL D'OFFRES-
PULVÉRISATION-GRAVIER-
ROUTE MARCHAND-RANG 7**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent la directrice générale, secrétaire-trésorière, madame Ghislaine Leblanc à demander des soumissions par invitation pour le projet de pulvérisation, gravier pour la route Marchand et le rang 7 tel que modifié.

ADOPTE

NO-11-108 **RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE SUR
LA ROUTE CÔTÉ**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
APPUYÉ PAR : MARCEL GUAY
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ATTENDU QUE la municipalité a demandé un estimé à B. Laflamme asphalte Inc. pour effectuer les travaux de rapiéçage d'asphalte sur la route Côté;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du prix raisonnable pour ce travail;

POUR TOUTES CES RAISONS, les membres de ce conseil acceptent d'octroyer le contrat de gré à gré à B. Laflamme asphalte Inc. pour le rapiéçage d'asphalte sur la route Côté au montant de 4 375\$ plus taxes.

ADOPTE

**NO-11-109 MARQUAGE ROUTIER-
RANG 10**

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY
APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ATTENDU QUE la municipalité a demandé un estimé à Dura-lignes pour effectuer le marquage du rang 10 d'une ligne simple jaune sur 4,3 km ;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du prix raisonnable pour ce travail;

POUR TOUTES CES RAISONS, les membres de ce conseil acceptent d'octroyer le contrat de gré à gré à Dura-lignes pour le marquage du rang 10 au montant de 1 255.60\$ plus taxes.

ADOPTE

NO-11-110 PEINTURE- SALLE CULTURELLE

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ATTENDU QUE la municipalité a demandé un estimé à Constructions Louis Croteau Inc. pour des travaux de peinture à la salle culturelle;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du prix raisonnable pour ce travail;

POUR TOUTES CES RAISONS, les membres de ce conseil acceptent d'octroyer le contrat de gré à gré à Constructions Louis Croteau Inc. pour les travaux de peinture à la salle culturelle au montant de 1 474.58\$ plus taxes.

ADOPTE

**NO-11-111 CONSULTATION ET ACCEPTATION
DU PRIX POUR L'HUILE À**

NO-11-114

**FIN DES TRAVAUX- CHALET MULTISPORT
REMISE DU CAUTIONNEMENT**

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Après vérification des travaux exécutés par les Constructions Louis Croteau Inc., les membres de ce conseil acceptent de remettre le chèque de cautionnement de 12 359.00\$ reçu lors de l'appel d'offres aux Constructions Louis Croteau Inc. sous réserve que la correction par rapport au mur et à la porte de la salle de bain soit conforme au plan de l'architecte et que la lumière dans la cuisine soit fonctionnelle.

Quand ces correctifs seront exécutés, le chèque pourra lui être remis.

ADOPTE

NO-11-115

**PRIX POUR LA LOCATION
DE LA SALLE DU CHALET DES SPORTS**

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY
APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil fixent le prix de location de la salle du chalet des sports au montant de 100\$ par jour. Le montant de la réservation est payé d'avance et n'est pas remboursable en cas d'annulation de celle-ci.

ADOPTE

Madame Jessika Lacombe quitte la salle quelques instants pendant la prise de décision des membres du conseil par rapport à la demande de CPTAQ-Monsieur Tommy Hudon.

NO-11-116

**DEMANDE À LA CPTAQ-
MONSIEUR TOMMY HUDON**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil appuient la démarche de monsieur Tommy Hudon afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir la partie du lot 460-2, rang 8, Canton d'Irlande qu'il possède déjà afin que le contrat de vente fait entre monsieur Tommy Hudon et monsieur Mario Dumas le 16 septembre 2009 ne puisse plus être annulable.

Aussi, ils appuient la demande de monsieur Hudon pour l'implantation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture soit la construction d'une résidence sur le lot P-460-2 dont il est mentionné dans cette résolution.

Il ne reste aucun terrain vacant dans la zone du village de Saint-Adrien-d'Irlande conforme aux dispositions relatives au Q2R8. Cette demande ne contrevient pas aux règlements de la municipalité.

ADOPTE

Madame Jessika Lacombe reprend sa place après l'adoption de la résolution NO. 11-116

NO-11-117

**PÉRIODE DE QUESTIONS (S)-
PARTIE II**

Aucune question

NO-11-118

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 21 heures 27.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale